

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">ANNEXE AU RAPPORT</a> .....	6
<a href="#">Rapport sur la situation du développement durable</a> .....	7

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Présenté chaque année préalablement au vote du budget, ce rapport a vocation à ancrer les enjeux du développement durable au cœur des débats budgétaires de la Région, en rendant compte, de façon transversale, des actions régionales au sein de la collectivité et dans les territoires franciliens, au regard des cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le contexte international et la hausse de l'inflation généralisée en Europe ont cette année encore, accentué les fractures sociales, économiques et territoriales en Île-de-France, et pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des Franciliens.

De plus, la Région a poursuivi et renforcé les nombreuses mesures prises depuis 2020 au service de la relance économique et dans le cadre de son Bouclier social doté d'un montant de 200 M€, adopté en mai 2022.

La Région a actionné tous les leviers de la solidarité pour venir en aide aux Franciliens les plus en difficultés et 6 grandes séries de mesures ont été mises en œuvre afin de leur redonner du pouvoir d'achat, avec notamment la mise en place du *Chèque efficacité énergétique* porté à 10 000 € en début d'année qui permet aux TPE/PME de financer tous les investissements susceptibles d'assurer une réduction de leur consommation d'énergie ou encore le *coup de pouce énergie d'un montant de 250 €* pour aider les foyers franciliens les plus vulnérables à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Près de 157 000 Franciliens ont pu en bénéficier. Cette initiative, qui représente une enveloppe de 45 M€, a été entièrement financée par le fonds européen de développement régional – FEDER, géré par la Région Île-de-France.

Par ailleurs, le *Plan « nouvel air » pour l'Île-de-France*, adopté en mars, décliné en 11 objectifs et 31 actions s'inscrit, encore et toujours, dans une lutte ferme et entière pour l'amélioration de la qualité de l'air, pour protéger la santé des Franciliens et leur environnement.

Pour y parvenir, plusieurs leviers sont actionnés :

- aider les Franciliens à rendre moins émissifs leurs appareils de chauffage qui constituent une source majeure de pollution ;
- aider les communes à équiper leurs bâtiments recevant du public, en particulier les crèches, écoles, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les maisons de retraite municipales, à travers la mise en place de capteurs et de meilleures ventilations ;
- accompagner entreprises, particuliers et désormais les communes pour acquérir un véhicule moins polluant. Le règlement d'intervention dédié aux *véhicules propres* modifié en novembre, permet à la fois d'ajouter un critère écologique à la production des véhicules électriques tout en diminuant le reste à charge des particuliers et notamment des plus modestes (+ 50% d'aide par tranche fiscale).

En outre, l'arrêt du projet de SDRIF-Environnement, en juillet, a consacré la nécessité d'un aménagement durable et raisonné pour assurer l'avenir du territoire selon les principes du ZAN (zéro artificialisation nette), du ZEN (zéro émission nette) et du Circulaire (zéro ressource nette). Celui-ci porte l'ambition d'œuvrer au rééquilibrage des territoires et de faire de l'Île-de-France une région durablement attractive, accueillante et solidaire, qui réduit les fractures, consolide son autonomie dans les secteurs stratégiques, qui accompagne les parcours de vie de tous les Franciliens. Il s'inscrit ainsi, dans une approche intégratrice des enjeux d'aménagement et d'environnement afin de dépasser le strict schéma de l'affectation des sols et de proposer un cadre plus résilient et plus adapté aux enjeux actuels.

L'année 2023 a également été marquée par un début d'automne anormalement chaud, qui rend plus nécessaire encore une prise de conscience et des actions concrètes face à la réalité du réchauffement climatique.

Ainsi, la Région continue d'agir quotidiennement au plus près des territoires pour améliorer et protéger l'environnement et le cadre de vie des Franciliens, notamment en soutenant l'aménagement d'îlots de fraîcheur en cœur de ville, de toitures végétalisées, l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales ou de fontaines.

Avec l'adoption de l'Acte 2 de la *Stratégie régionale pour la forêt et le bois*, en septembre, la Région a aussi choisi d'ouvrir de nouvelles perspectives pour adapter nos forêts au changement climatique.

Pour une Région toujours plus verte, la Région a engagé le lancement de la démarche de révision du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), outil majeur pour sauvegarder les espaces à fort enjeux à la fois en termes de valeur écologique mais aussi en termes de pression sur la biodiversité ; et s'est vu confier dès janvier la compétence d'autorité de gestion des sites Natura 2000 de son territoire.

En outre, la Région a créé une filiale de la SEM Investissements et Territoires dédiée spécifiquement au développement des énergies franciliennes et à la rénovation énergétique du tertiaire en Île-de-France. Ce nouvel outil accompagnera la mise en œuvre du nouveau Schéma Régional Climat, Air, Énergie en cours de révision.

Enfin, la mobilisation de la Région fait écho à celle des Franciliens. Qu'ils aient porté un projet de leur commune ou au sein d'une association, ou encore voté pour les initiatives qui leur tenaient à cœur, ils ont su répondre présent lors des cinq éditions du Budget participatif écologique de la Région Île-de-France organisées depuis 2020. Avec les lauréats de 2023, ce sont désormais plus de 3 000 projets qui ont bénéficié d'une aide de la Région pour améliorer le quotidien des habitants dans toute l'Île-de-France.

Ainsi, le présent rapport met en exergue une sélection de décisions et d'actions concrètes, qui permettent d'illustrer le haut niveau d'engagement de notre Institution au service de l'écologie et du développement durable.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

*Valérie Pécresse*

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Rapport sur la situation du développement durable**

Face aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, la Région a su proposer des réponses appropriées tout en poursuivant le déploiement de son ambitieuse feuille de route enrichie chaque année depuis 2016, en faveur du développement durable en Île-de-France.

L'ensemble des mesures et actions environnementales comme de développement économique, social et solidaire ainsi que les budgets qui leur ont été consacrés en 2023, témoignent à nouveau du volontarisme régional en la matière.

## 1. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

Depuis longtemps convaincue de l'urgence de la situation et de ses conséquences (fragilisation des écosystèmes, de la santé humaine et des activités économiques), la Région Île-de-France a fait de la lutte contre le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air ses priorités.

En complément des actions engagées en matière d'atténuation (politique pour des transports décarbonés, *Stratégie régionale énergie-climat*, lancement du *SDRIF-Environnemental...*), la Région a poursuivi la mise en œuvre du **Plan de résistance et d'adaptation au changement climatique (PRACC)** adopté en septembre 2022, pour protéger les Franciliens, les écosystèmes, les infrastructures et le tissu économique régional des impacts du changement climatique.

La Région a également voté en mars 2023, son nouveau plan d'actions pour la qualité de l'air, dénommé « **Un nouvel air pour l'Île-de-France** ». Ce plan, à l'échelle de la mandature, traite un ensemble vaste de sujets et aborde par exemple les mobilités, l'habitat ainsi que l'exemplarité régionale.

### 1.1 Une Île-de-France qui respire mieux

Avec ce *Plan régional pour la qualité de l'air 2022-2028* adopté par délibération n° CR 2023-010 du 30 mars dernier, une nouvelle impulsion a été donnée.

En Île-de-France, le transport routier est l'un des principaux secteurs émetteurs de polluants dégradant la qualité de l'air et émetteur de particules fines.

C'est pour cela que la Région a bâti en 2022 son **plan Route** de demain autour de 4 piliers : une route plus fluide, une route plus moderne et mieux partagée, une route mieux intégrée dans son environnement et une route plus sûre. Il vient actualiser le *Plan Anti-bouchon et pour changer la route* et en étendre le périmètre d'intervention.

En 2023, la Région a contribué à l'aménagement de la voirie nationale francilienne et au traitement de points de congestion (24,5 M€), aux aménagements de voirie départementale (71 M€), ainsi qu'au développement d'une route mieux intégrée dans son environnement (11 M€).

Par ailleurs, les aides au titre des **Véhicules propres** ont permis l'acquisition de près de 16 000 véhicules électriques, au gaz naturel ou à hydrogène depuis 2017. En outre, une aide dédiée au **rétrofit** encourage également les propriétaires à la conversion à l'électrique de leurs véhicules à essence ou diesel.

Le dispositif Véhicules propres a été modifié en novembre 2023 afin d'imposer pour la première fois dans les régions de France, un critère écologique à la production des véhicules électriques tout en diminuant le reste à charge des particuliers et notamment des plus modestes. En effet, l'aide pour les particuliers a été augmentée de 50 % par tranche fiscale.



Elle a également été ouverte aux communes de moins de 10 000 habitants, en plus des TPE et PME.

En parallèle, dans le cadre du *plan Route de demain*, 5,9 M€ ont été attribués en 2023 à 4 syndicats d'énergie, une communauté urbaine et une commune pour le déploiement de nouvelles infrastructures de recharges sur le domaine public.

Afin de réduire la pollution de l'air, l'hydrogène renouvelable et bas carbone constitue un vecteur énergétique essentiel auquel la Région a déjà consacré près de 14 M€ depuis 2019, dans le cadre d'une stratégie dédiée. Elle a notamment entériné la création du *Club Hydrogène* qui réunit les porteurs de projet et les acteurs de la filière autour d'enjeux prioritaires comme la production, les mobilités terrestres et fluviales ou les stations d'avitaillement en hydrogène. La Région a rejoint la plateforme européenne « Hydrogen valley » afin de coopérer avec les autres régions européennes ayant identifié l'hydrogène comme secteur prioritaire dans leur Stratégie de développement et d'innovation.

En septembre dernier, la Région a également adopté l'**Acte 2 de sa Stratégie régionale pour le fret et la logistique**, pour renforcer la connaissance du secteur, réduire les impacts et décarboner les activités logistiques, mieux les prendre en compte dans la planification et les projets urbains et valoriser la filière porteuse d'innovations et pourvoyeuse d'emplois.

S'agissant des **mobilités douces**, près de 1500 kilomètres d'aménagements cyclables et d'apaisement de la circulation ont mobilisé près de 204 M€ depuis le lancement du Plan vélo régional en 2016.

Ce montant intègre également le projet de **réseau Vélo Île-de-France**, conçu comme un réseau régional structurant de voies cyclables continues, sécurisées, confortables et efficaces, pour lequel la Région s'est engagée à consacrer 300 M€, en finançant 60 % du coût du projet, en coordonnant l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires de voiries.

Par ailleurs, l'une des priorités de la Région reste de rendre les **transports en commun** plus attractifs et plus modernes, avec notamment le déploiement depuis fin 2021 de 700 rames neuves ou rénovées : des trains plus respectueux de l'environnement et consommant 20 % d'énergie en moins, grâce à un système de récupération de l'énergie produite au freinage et grâce à la climatisation et au chauffage ajustés automatiquement en fonction du nombre de passagers à bord. La Région finance également l'adaptation du réseau aux nouveaux matériels roulants.

Des investissements massifs portent également sur la modernisation et le développement du réseau, avec le prolongement des lignes de métro 4, 11 et 12 et du RER E à l'ouest, mais également l'automatisation de la ligne 4 et des RER B, D et E avec le système *Nexteo*.

La Région participe également au financement des trams-trains en Île-de-France (T11, T12 et T13) qui desserviront la grande couronne. La Région participe à la mise en œuvre des schémas directeurs des lignes RER et Transiliens afin d'améliorer le niveau de performance de ces lignes.

Le déploiement de trains électriques contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre en supprimant l'utilisation d'énergie fossile. Si l'électrification de la ligne Paris-Troyes se poursuit, avec l'achèvement cette année d'une première section entre Paris, Provins et Nogent-sur-Seine, la ligne Meaux-La Ferté Milon reste à ce jour la dernière ligne non électrifiée en Île-de-France. Pour cela, la Région finance les études qui permettront de répondre à cette ambition. En parallèle, la Région investit massivement pour assurer la mise en accessibilité des 209 gares SNCF du schéma de référence dont la majorité des gares seront mises en services pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Concernant les transports de surface, l'objectif poursuivi est de faire circuler 100 % de bus écologiques dans toutes les zones denses de la région d'ici 2025 et dans toute l'Île-de-France en 2029, impliquant le déploiement progressif de bus propres, biogaz ou électriques.

Soutenus par les services de la Région, Île-de-France Mobilité et la RATP ont remporté depuis 2020, 3 projets européens dans le cadre de la « Facilité pour les carburants alternatifs » qui vise à développer des infrastructures de transport durables en Europe et reçu plus de 55 M€ de subvention pour financer le programme Bus 2025, qui a pour objectif de remplacer la flotte de bus diesel de Paris par des bus électriques.

En parallèle, la Région et ses partenaires (RATP, SNCF, Île-de-France Mobilités, CCI...) travaillent avec les entreprises de Plaine Commune, de Paris-La Défense et de Grand Paris Sud, à la désaturation dans les transports en commun en heure de pointe.

Cette démarche se traduit par quatre actions : l'incitation à travailler en horaires décalés, le télétravail, la pratique des modes actifs et le covoiturage. Des réflexions sur les prochains territoires à intégrer à l'expérimentation sont ouvertes. Et grâce au réseau *Pro 'Mobilité* et ses délégués territoriaux, la Région accompagne les entreprises souhaitant s'inscrire dans un plan de mobilité inter-entreprises.

La qualité de l'air implique également les Franciliens eux-mêmes sachant que les anciens systèmes de chauffage au bois ou au charbon, représentent la première source d'émission de particules en Île-de-France et que l'utilisation de chaudières fuel participe au réchauffement climatique.

Ainsi, la Région apporte une aide directe aux particuliers pouvant aller jusqu'à 1 500 €, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, pour remplacer leur vieille installation de chauffage par un modèle plus performant et moins polluant, notamment via une pompe à chaleur ou l'énergie solaire thermique.

Consciente de l'enjeu que représente au quotidien la qualité des volumes d'air intérieur, la Région accompagne aussi les collectivités franciliennes souhaitant réaliser des investissements pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles primaires, les accueils de loisirs sans hébergement et les maisons de retraite municipales, par l'installation de purificateurs et capteurs de CO<sub>2</sub>.

Concernant la **recherche de l'origine des polluants**, la Région poursuit son soutien à des réseaux de recherche, regroupant des équipes de recherche œuvrant à l'échelle régionale sur des thématiques scientifiques communes.

Ainsi, parmi les neuf Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM), labellisés pour la période 2022-2026, *MaTerRe - MaTériaux avancés éco-Responsables* veut accélérer la découverte de matériaux avancés, utiles pour le développement durable et les énergies nouvelles. Modulables, multifonctionnels, performants, ils seront fabriqués par des procédés respectueux de l'environnement et contribueront ainsi pleinement à affronter plusieurs enjeux sociétaux essentiels : transports, logement, énergie, recyclage.

Ce projet s'intéresse à quatre domaines majeurs :

- la production, valorisation et gestion des gaz stratégiques (CO<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>...), pour la transition énergétique et une économie circulaire du CO<sub>2</sub> ;
- de nouveaux modes de stockage et de récupération d'énergie éco-compatibles ;
- les matériaux de construction, pour diminuer l'impact environnemental de l'habitat et des infrastructures ;
- les Mines Urbaines et l'écoconception pour soutenir l'économie circulaire.

La Région reste également le premier financeur annuel d'*AIRPARIF* en investissement et contribue aux actions du *AIRLAB*, accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air tant au niveau francilien qu'international.

## 1.2 Sobriété, production d'énergie renouvelable et réduction de notre dépendance

Votée en 2018, la **Stratégie régionale énergie-climat** ambitionne de diminuer de moitié la dépendance de l'Île-de-France aux énergies fossiles et au nucléaire dès 2030 et de tendre vers une région 100 % énergie renouvelable et zéro carbone à l'horizon 2050, grâce à une réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale et à la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

Cette stratégie qui met l'accent sur plusieurs sources d'énergies renouvelables à fort potentiel de développement, a été poursuivie avec détermination en 2023, sur la base des plans ambitieux et opérationnels adoptés fin 2019 : « Solaire », « Méthanisation » et « Hydrogène ».

En 2023, la Région a continué à se mobiliser afin de déployer massivement toutes les **énergies renouvelables** sur les territoires avec plusieurs appels à projets, en misant à la fois sur des technologies matures et ayant prouvé leur efficacité ainsi que sur l'innovation, mais également en faisant appel à l'implication de l'ensemble des acteurs parmi lesquels les citoyens, autour de projets énergétiques participatifs.

131 opérations ont ainsi été soutenues en 2023 pour près de 37 M€ en termes de géothermie et réseaux de chaleur, d'énergies renouvelables électriques et photovoltaïque, de méthanisation agricole et non agricole, de chaufferies biomasse...

La plus grande station de production et de distribution d'hydrogène européenne a ainsi été inaugurée à Porte de Saint-Cloud, le 14 juin. Ce projet a bénéficié de 6,74 M€ de subvention dans le cadre du Mécanisme d'Interconnexion pour l'Europe (MIE) et de 6 M€ de subvention par la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires. La Région Île-de-France a également subventionné le projet, aux côtés de l'ADEME ainsi que d'autres partenaires du secteur privé.

De plus, la Région a lancé une étude avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Ademe, sur les ressources de géothermie profonde de l'ouest et du sud francilien afin de développer 25 nouvelles installations dans les 10 prochaines années et créer de nouveaux réseaux de chaleur alimentés par cette énergie renouvelable.

Par ailleurs, en juillet 2023, le cadre d'intervention de la Région a évolué pour intégrer la préparation des toitures au « *solaire ready* », le soutien au solaire thermique et la rénovation énergétique des équipements sportifs.

Alors que le **coût de l'énergie** n'a cessé d'augmenter cette année, la Région a continué à répondre à l'attente des collectivités franciliennes afin de leur permettre de faire des économies. Plus de 10,2 M€ ont ainsi été affectés en 2023, afin de soutenir des opérations de modernisation de l'éclairage public et de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Quant au **bâti résidentiel** existant, sur lequel pèse l'essentiel des enjeux en termes de besoin de massification des opérations de rénovation, il fait l'objet de deux actions complémentaires de la part de la Région, avec d'une part, le dispositif dédié à la *suppression des passoires thermiques dans le parc social*, sollicité cette année par neuf bailleurs pour un volume total de rénovations thermiques de 3 113 logements classés E, F et G, et d'autre part, avec *l'aide aux travaux de réhabilitation des copropriétés en difficulté*, mobilisée en faveur de 9 ensembles immobiliers représentant 1 369 logements, lesquels ont ainsi pu bénéficier d'opérations de rénovation thermique, favorisant la réduction des consommations

énergétiques et la maîtrise des charges. La Région a également lancé deux appels à projet FEDER pour soutenir la rénovation énergétique des logements sociaux, d'un montant de 12 M€, à destination des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales franciliennes.

Par ailleurs, en matière **d'efficacité énergétique**, la Région continue d'accompagner les plateformes locales de la rénovation énergétique, en soutenant le réseau des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et les Espace information énergie (EIE) dans les territoires, qu'elle a contribué à financer à nouveau pour plus de 800 000 € en 2023.

En outre, grâce au « **Coup de pouce énergie** », la Région Île-de-France a souhaité soutenir le pouvoir d'achat des ménages franciliens les plus vulnérables.

Dans le cadre d'une étude sur la période de janvier 2021 à juin 2022, l'INSEE a mis en évidence que l'augmentation des prix de l'énergie a entraîné une baisse de revenu disponible et affecté le pouvoir d'achat des ménages, à hauteur de 720 € par ménage en moyenne. Ces mouvements des prix du marché de l'énergie affectent davantage les ménages les plus modestes, en entraînant une baisse du revenu disponible de l'ordre de 2,3 % pour les 30 % les plus modestes, ce en dépit des mesures de protection mises en place en soutien de ces ménages. En moyenne, la facture énergétique des ménages a augmenté de l'ordre de 30 % en 2023.

Grâce à une mobilisation innovante des fonds européens, la Région Île-de-France a ainsi mis en place une aide de **250 € pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables** face à la flambée des coûts de l'énergie. Cette aide est conditionnée à un revenu fiscal inférieur ou égal à 60 % du revenu fiscal régional médian, c'est -à-dire à 14 802 €. 600 000 Franciliens étaient éligibles à ce dispositif.

Les Franciliens ont pu demander ce coup de pouce, grâce à une plateforme mise en ligne sur le site de la Région Île-de-France à partir du 1er juillet 2023.

Avec ce nouveau dispositif « **Coup de pouce énergie** », la Région Île-de-France, très offensive sur les Fonds Européens, a été ainsi la première région de France à adopter ce dispositif proposé et soutenu par les instances européennes et démontre, une fois encore, sa capacité à agir au plus près des besoins des Franciliens.

### **1.3 Un patrimoine régional plus sobre et plus efficace**

La Région a continué d'agir sur le patrimoine dont elle a la responsabilité.

Ainsi, les opérations entreprises dans le cadre du **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des Lycées** sont réalisées et programmées suivant des objectifs environnementaux ambitieux et renforcés au fil des années.

Conformément à la **Stratégie régionale pour l'économie circulaire**, la prise en compte des matériaux issus du réemploi est systématisée, avec notamment la réalisation d'un diagnostic ressource pour chaque opération de rénovation globale de lycée. Des objectifs en termes de réemploi sont ainsi fixés opération par opération.

La gestion des déchets de chantier répond aux objectifs de la Région, en termes de traçabilité, de taux de valorisation des déchets, de gestion des terres excavées et de recyclage en circuit court des matériaux inertes concassés.

La Région s'engage également via le **Pacte Bois Biosourcé** à recourir de manière plus accrue aux matériaux biosourcés dans ses opérations d'ampleur, avec des opérations atteignant 40kg/m<sup>2</sup> de matériaux biosourcés issus de filières différentes.

Une **conception bioclimatique** est demandée en respectant les grands principes (implantation du bâti dans sa parcelle, performances des parois, implantation des parois vitrées, ventilation naturelle et protections solaires) permettant d'atteindre des bâtiments sobres (faible consommation énergétique), sans besoin de rafraîchissement l'été et garantissant un confort optimal aux élèves et aux personnels (qualité acoustique, apport de lumière naturelle, ventilation permettant une bonne qualité de l'air intérieur et température maîtrisée).

Cette conception bioclimatique permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la nouvelle réglementation environnementale (RE2020) qui remplace la RT2012 pour les permis de construire déposés depuis le 1er juillet 2022 en ce qui concerne les bâtiments d'enseignement. Cette évolution réglementaire a été largement anticipée par l'atteinte du niveau E3C1 du label E+C-, sur les opérations portées par la Direction des Opérations du Pôle Lycées depuis 2017.

Les énergies renouvelables locales sont, quant à elles, valorisées selon les ressources et filières mobilisables localement, afin de soutenir leur développement sur le territoire francilien.

Enfin, les opérations proposent également une gestion alternative de l'eau sur les parcelles et des toitures végétalisées pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, limiter les inondations et le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement.

La rénovation des lycées publics est caractérisée par une amplification de la mise en œuvre des opérations « toits-façades » visant spécifiquement **l'amélioration de la performance énergétique**, des équipements thermiques, électriques et de ventilation. Elles améliorent le confort des usagers en diminuant la facture énergétique (- 50 % en gaz et - 20 % en électricité), en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.

Ces différentes opérations s'effectuent régulièrement sous la forme de marchés globaux de performance, alliant conception-réalisation et exploitation-maintenance, ils responsabilisent les partenaires constructeurs et exploitants des sites quant à l'atteinte d'objectifs énergétiques et environnementaux performanciers dans la durée.

La Région s'inscrit ainsi dans une démarche vertueuse pour des opérations dont les dépenses énergétiques, en particulier de chauffage, représentent un coût d'exploitation conséquent.

Par une politique de **gestion de l'énergie intégrée**, la Région a recours à un mix énergétique moyen constitué à 20 % d'énergie renouvelable. De nombreux établissements bénéficient d'un raccordement aux réseaux de chaleur et des travaux sont en cours pour raccorder les lycées lorsque cela est possible. Les consommations de chauffage des établissements ont ainsi diminué de 20 % ces dernières années grâce à la bonne exploitation de ces sites.

Enfin, les enjeux de développement durable et d'éco-responsabilité impliquent des évolutions dans les usages et manières d'agir de chacun, *a fortiori* dans les lycées, espaces et communautés clefs des territoires franciliens. Pour atteindre cet objectif, la Région propose aux lycées publics franciliens de s'inscrire dans une démarche écologique, participative et citoyenne, en intégrant le réseau des **Lycées Écoresponsables**.

Plus de la moitié des établissements publics sont ainsi accompagnés pour la bonne réalisation de leurs actions de développement durable, sur 5 thématiques : alimentation-santé, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des déchets et énergie-climat.

De plus, la Région a poursuivi cette année encore, son soutien en faveur des **Centres de Formation d'Apprentis**, via le financement d'interventions ciblées portant sur la rénovation thermique (chauffage, isolation, mises aux normes électriques...) et d'opérations d'envergure adoptant des normes environnementales exigeantes. On peut notamment citer les travaux engagés dans la démarche Bâtiments et Quartiers Durables Franciliens (BDF/QDF) afin d'intégrer au mieux les enjeux écologiques, au sein des CFA de la CMA Île-de-France à Versailles (78), CFA des Arts du Cirque (Académie Fratellini) à Saint-Denis (93), CFA du GARAC à Argenteuil (95).

Dans les domaines spécifiques de **l'enseignement supérieur, de l'apprentissage et de la recherche**, la Région a actualisé son guide « aménagement et construction durable », dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Région ou subventionnées dans le cadre du CPER 2021-2027. Il a été présenté à l'ensemble des établissements universitaires le 6 juillet 2023.

La mise en œuvre du Guide a pour but de limiter l'impact des projets pour l'environnement : carbone, biodiversité, gestion de l'eau, consommation d'énergie et d'espaces naturels, santé... et de les inscrire dans les stratégies d'aménagement et plans régionaux (SDRIF-E, Stratégie régionale Energie-Climat, stratégie Economie Circulaire, stratégie Forêt-Bois, engagement régional dans le PACTE Bois-biosourcés, stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030...).

Le volet Enseignement supérieur et recherche est doté de plus d'un milliard d'euros, dont 525 M€ de la Région. Il concerne notamment 80 opérations d'immobilier universitaire pour la formation supérieure et la recherche réparties sur tout le territoire régional, qui démultiplieront l'impact de ce guide.

En 2022, trois opérations dont la maîtrise d'ouvrage sera portée par la Région ont été lancées (création d'une Maison des Etudiants sur le campus de Villetaneuse, rénovation énergétique des sites de Paris et Meudon de l'Observatoire de Paris) avec au préalable l'engagement d'un diagnostic préalable à une démarche de réemploi pour chacune d'elles.

Plus d'une trentaine d'opérations financées par la Région font actuellement l'objet d'un cadrage environnemental.

Un financement exceptionnel d'1,3 M€ a été accordé à l'Université de Cergy-pontoise afin d'intégrer la géothermie à son projet d'IUT.

Par ailleurs, la Région a fait le choix, alors que ça ne relevait pas de sa compétence, face à l'état très dégradé de l'immobilier et pour accompagner l'accroissement de l'offre de formation, d'investir massivement dans les **bâtiments des centres de formations sanitaires**.

Quarante opérations ont été financées, sur le territoire régional, à hauteur de 60 M€ sur la période 2023 pour mener des opérations notamment de rénovation, relocalisation, mise aux normes afin d'améliorer les conditions d'études des élèves et étudiants.

Enfin, les douze **îles de loisirs franciliennes** qui accueillent plusieurs millions de visiteurs chaque année, s'inscrivent également dans cette démarche et font l'objet, comme les CFA et les établissements d'enseignement supérieur, d'un guide spécifique.

Des diagnostics patrimoniaux ont été réalisés en 2023 sur les différents sites. Des projets sont par ailleurs en cours pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les Îles de loisirs, comme à Jablines-Annet. Le stade nautique olympique de Vaires-Torcy (77), inauguré en 2019, intègre un volet énergie renouvelable avec notamment le recours à la géothermie pour le chauffage des bâtiments.

## 2 Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources

### 2.1 Une Île-de-France toujours plus verte

La Région a atteint dès 2020 l'objectif de créer et rendre accessibles au public 500 nouveaux hectares d'espaces verts et de nature de proximité, particulièrement dans les zones carencées. Depuis 2021, elle s'est fixé un nouvel objectif de création de 500 hectares supplémentaires d'ici à 2025 et a rendu éligibles au soutien régional dans le cadre du *Plan vert*, les projets d'amélioration de la qualité d'espaces verts existants, permettant ainsi de rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité et d'accroître leur résilience face au changement climatique et aux risques naturels. En 2023, la gestion du dispositif a été confiée à Île-de-France-Nature. Au global, plus de 845 hectares d'espaces verts et de nature auront été financés depuis 2017, dont près de 64 hectares en 2023 pour un montant de 6,65 M€.

Avec des missions nouvelles et un périmètre élargi, Île-de-France Nature se consacre notamment à la végétalisation des villes et plus globalement à la renaturation de nos territoires, deux enjeux structurants pour lutter contre les îlots de chaleur et adapter les espaces urbanisés au changement climatique, mais également pour lutter contre la fragmentation des milieux naturels et l'érosion de la biodiversité. Le dispositif Plan Vert, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » qui vise à faire émerger de nouveaux projets de renaturation, ont fait partie des nouvelles actions de l'agence en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique, adopté en septembre 2022, la Région met en œuvre diverses mesures mettant l'accent sur les Solutions fondées sur la Nature et en particulier le soutien à la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissements d'enseignement et des établissements recevant du public. 68 opérations ont été financées en 2023.

En parallèle, la Région a consacré 2,6 M€ en 2023 à des opérations de gestion des eaux pluviales dans la ville, de réhabilitation des berges de voies navigables, de maîtrise des ruissellements ou à des travaux de renaturation de rivières. Elle a notamment contribué à la réhabilitation de berges de l'Oise au droit du pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise ; les allées de 9 cimetières ont également été désartificialisées.

En parallèle, le Parc forestier de la Poudrerie, poumon vert Dyonésien abritant un patrimoine naturel et historique précieux, a bénéficié à nouveau en 2023 du soutien de la Région.

### 2.2 Une biodiversité mieux protégée

Si les espaces naturels représentent encore près de 80 % du territoire francilien, la surface urbanisée continue de progresser, affectant fortement les espèces qui vivent dans les milieux naturels. En adoptant, en novembre 2019 sa **Stratégie régionale pour la biodiversité**, la Région s'est engagée avec les acteurs franciliens à protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel francilien.

Dans ce cadre, les aides *Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France*, instruites avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), ont permis d'accompagner cette année, 35 projets contribuant à la protection, la restauration et la valorisation des milieux naturels, des continuités écologiques, de la faune et de la flore.

De plus, le dispositif dédié à la modernisation de l'éclairage public a permis de réduire les nuisances lumineuses, néfastes à la biodiversité dans 66 nouvelles communes franciliennes.

Afin également d'identifier des espaces de nature publics ou privés présentant un potentiel d'accueil de la biodiversité, sensibiliser les gestionnaires à l'amélioration de leurs pratiques, et renforcer ainsi le maillage naturel de l'Île-de-France, la Région a déjà désigné 137 espaces de nature lauréats dans le cadre du dispositif *500 petits patrimoines naturels franciliens lancé en 2022*. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une reconnaissance valable sur cinq ans, d'un « kit biodiversité » et d'un accompagnement individualisé vers des aides financières de la Région adaptées à leurs projets.

Dans le cadre du **Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE)** et au titre de la politique de l'eau, la Région a continué de contribuer à l'animation de 5 contrats Trame verte et bleue (TVB), qui visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, dans une démarche de restauration des continuités écologiques.

Par ailleurs, afin de concilier le respect de la biodiversité et les besoins émis par le mouvement sportif et le comité d'organisation des JOP, un espace sanctuarisé protégé de la fréquentation a été créé sur le stade nautique olympique d'Île-de-France. Des mesures de protection des espèces présentes sur le site et notamment d'oiseaux protégés, ont été prises et les roselières en rive sud du lac de Vaires relocalisées, afin de créer un abri durable et pérenne. Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche d'héritage environnemental des jeux olympiques et paralympiques, permettra d'assurer un meilleur équilibre entre la protection de la faune et de la flore présentes sur le bassin d'eau plate tout en permettant à la pratique sportive tant amateur que professionnelle de se poursuivre.

En 2023, la Région a également poursuivi son soutien aux 12 *Réserves naturelles régionales (RNR)* franciliennes, avec l'objectif de préserver des milieux naturels exceptionnels. La création de 4 nouvelles RNR est également en cours de réflexion et constitue l'une des cibles de la Stratégie régionale pour la biodiversité à horizon 2025. Une consultation publique a été lancée en vue de classer une treizième RNR début 2024.

Enfin, la Région est, depuis le 1er janvier 2023, responsable de la coordination des 33 **sites Natura 2000** de son territoire, comprenant plus de 100 000 hectares de patrimoine naturel remarquable.

### **2.3. Une Région plus propre, zéro déchet et circulaire**

Afin d'améliorer le cadre de vie des Franciliens et de promouvoir une économie circulaire porteuse d'innovations et de nouveaux emplois dans un mouvement global de transition économique et écologique, la Région poursuivra l'accompagnement des acteurs sur le territoire, en particulier les collectivités et les professionnels, en soutenant des projets qui contribuent à réduire la production de déchets, tout en les valorisant mieux.

Face à la crise d'approvisionnement matière, la Région a continué également à se mobiliser pour valoriser la mine urbaine qu'est l'Île-de-France, sensibiliser les Franciliens et tous les acteurs à une logique circulaire et de sobriété, en lien avec la **Stratégie régionale d'économie circulaire (SREC)** approuvée en 2020.

La Région a poursuivi son animation auprès des acteurs franciliens en réunissant le comité des financeurs de l'économie circulaire pour favoriser l'accompagnement de projets innovants et de filières émergentes sur le territoire francilien : activités de reconditionnement, de recyclage, production de nouveaux matériaux issus du réemploi ou du recyclage.

La conférence régionale en faveur de l'économie circulaire s'est également réunie le 6 juin 2023 en mettant à l'honneur la filière textile. La seconde session de l'AMI « territoires franciliens circulaires » consacrée à l'écologie industrielle et territoriale a également été lancée : 7 territoires sont lauréats.



La 3eme journée zéro plastique a également été organisée en partenariat avec l'ADEME le 6 décembre pour faire progresser la dynamique de réduction, réemploi et recyclage des plastiques en Île-de-France.

Révisée en 2021, la politique régionale d'aide en faveur de **l'économie circulaire et du zéro déchet** a permis d'engager cette année près de 8 M€ en faveur de :

- 5 opérations autour du zéro plastique (consigne et vrac et recyclage du plastique notamment) ;
- 19 opérations pour développer le réemploi, le reconditionnement et la réparation ;
- 24 opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire, de tri à la source des biodéchets et de leur valorisation organique ;
- 15 opérations pour déployer des dispositifs de tarification incitative, de collecte sélective des déchèteries ou centre de tri ;
- 7 opérations dans le secteur du BTP (chantiers exemplaires, plateformes de réemploi et de recyclage, point de collecte et centre de tri...).

Par ailleurs, face à l'ampleur des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés aux dépôts sauvages de déchets en Île-de-France, la Région a soutenu cette année 12 opérations de lutte contre les dépôts sauvages et 2 opérations de nettoyage et de résorption des dépôts sauvages.

### 3 Réduire les fractures sociales et environnementales

La lutte contre les fractures sociales est une nécessité pour un développement harmonieux de notre territoire, et face aux conséquences sociales de la crise sanitaire et aux effets d'une inflation en forte hausse, la Région a poursuivi cette année encore son soutien aux forces vives du territoire qui agissent au plus près des Franciliens précaires.

#### 3.1. Soutenir les plus vulnérables

Confrontée à l'urgence de la crise sociale, la Région a adopté en mai 2022 son *Bouclier social*, dont l'un des volets entérine un soutien renforcé aux grandes structures partenaires, dans le cadre d'un plan d'urgence anti-précarité.

Dans son *Bouclier social* la Région propose également :

- l'augmentation de 50 % du plafond des subventions régionales pour créer des programmes de résidences sociales et assimilées ;
- le maintien des 3 Maisons Région solidaire ouvertes il y a 2 ans afin d'accueillir des sans-abris et des femmes en difficulté ;
- l'ouverture aux lycéens de la plateforme d'écoute psychologique des étudiants.

En **matière alimentaire**, la Région continue d'encourager la consommation de produits frais et locaux pour tous au travers :

- des distributions d'aide alimentaire assurées par la Croix-Rouge et Linkee, à la demande des villes et territoires particulièrement en tension ;
- le financement de plusieurs food-trucks solidaires afin de soutenir directement les populations en difficulté et éloignées en zone rurale ou quartier prioritaire ;
- le soutien à la création de plateformes logistiques alimentaires départementales, qui démarchent les agriculteurs franciliens afin d'approvisionner en produits frais, de qualité et nutritifs les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Enfin, la Région a adopté des *Plans grands froids* dédiés aux associations qui accompagnent des personnes vivant dans la rue, en leur distribuant des repas chauds ou des vêtements.

Concernant la **lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales**, la Région accompagne les victimes à travers la mise à disposition de logement ou encore la large diffusion des numéros de téléphones Allô Enfance en danger (119) et Femmes Violence Information (39-19).

Par ailleurs, le **Centre Hubertine-Auclert**, organisme associé chargé de l'égalité femmes-hommes, se mobilise pour faire connaître les dispositifs existants et les structures pour aider les femmes en danger en Île-de-France.

En 2023, la Région a ainsi soutenu 55 projets visant à sensibiliser et à accompagner plusieurs centaines de milliers de Franciliennes et Franciliens victimes de toutes formes de violences (cyber harcèlement, violences physiques et sexuelles, violences intrafamiliales, proxénétisme, mutilations sexuelles, mariage forcé...).

En **matière de handicap**, la Région a choisi de financer des projets innovants et durables portés par des établissements et services pour l'accueil ou l'accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicap.

Parallèlement, via son soutien financier aux fonds départementaux de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), elle a contribué à des aides techniques, aménagement de logements et de véhicules pour plus de 1 900 Franciliens.

Ce soutien aux personnes en situation de handicap passe également par une sensibilisation accrue aux problématiques de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement puisque cette thématique a été consacrée *Grande cause régionale* en 2022.

Cet engagement a donné naissance à un « plan autisme régional » qui se décline en 3 grands axes assortis de mesures concrètes à mettre en œuvre sur une période de 5 ans :

- Mieux repérer, diagnostiquer et soigner
- Mieux vivre au quotidien
- Sensibiliser, mieux faire savoir

Enfin, le **Bouclier social** a permis de renforcer l'accès des publics les plus vulnérables à la culture, au sport et aux loisirs, grâce à des mesures emblématiques telles que :

- l'obligation pour les acteurs culturels aidés d'agir en direction des publics précaires ;
- la multiplication des actions culturelles dédiées ;
- le doublement des tickets loisirs pour les jeunes et les familles qui ne partent pas en vacances ;
- les aides au départ en vacances à destination des jeunes, familles et personnes âgées en situation de précarité.

### **3.2 L'accès de tous aux soins et à une éducation de qualité**

En 2023, la Région a continué à lutter contre les **déserts médicaux** en soutenant 156 projets de santé dont 12 maisons de santé pluridisciplinaires, 18 centres de santé et 22 cabinets de groupe.

Dans le même temps, le dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé libéraux exerçant seul ou en cabinet, a permis d'accompagner 101 professionnels de santé, dont 49 médecins généralistes et 51 spécialistes.

En outre, la Région a notamment financé :

- 19 projets en prévention santé, avec un soutien renforcé à certaines associations structurantes et la poursuite du grand partenariat avec le MFPPF ;
- 5 projets dans le champ des grandes vulnérabilités notamment sur la thématique de l'après-cancer ;
- 3 projets en e-santé ;
- 1 projet d'accompagnement des professionnels de santé avec SPS (Soins aux professionnels de santé)

Enfin, dans la poursuite du plan ***Pour une Île-de-France sans sida*** adopté en 2017, 9 projets de lutte contre le VIH et l'accompagnement des personnes vivant avec la maladie, ainsi qu'une opération d'acquisition d'autotests ont été soutenus.

La Région a adopté en mars 2023, un ambitieux ***Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)*** visant à répondre au besoin considérable de professionnels dans les formations sanitaires et sociales.

Ainsi, dans ce cadre, en cohérence avec le « **Sécur de la santé** », la Région a beaucoup investi dans le développement des capacités d'accueil dans les formations en soins infirmiers, ainsi que dans les autres formations paramédicales. Entre 2020 et 2023, en soins infirmiers, c'est près de 1200 nouvelles places qui ont été créées en 1ère année, ce qui correspond à une augmentation des capacités de formation en soins infirmiers de 20 %.

Par ailleurs, afin de garantir la réussite des étudiants qui sont recrutés et de lutter contre l'abandon en cours d'études, qui a sensiblement augmenté depuis plusieurs années, la Région déploie des mesures fortes et cohérentes, en faveur des étudiants comme des centres de formation.

Ainsi, pour offrir de **meilleures conditions de vie et d'étude**, et favoriser la réussite tout au long du **parcours des étudiants**, la Région a notamment revalorisé les barèmes et les huit échelons de bourses sur critères sociaux (+15 % d'étudiants bénéficiaires à la rentrée 2023), elle a investi dans les bâtiments de formation, elle a supprimé le délai de carence de 6 mois d'inscription à Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.

Pour accompagner les étudiants, un budget de 400 000 € a été consacré à la mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique dans l'ensemble des établissements de formation du sanitaire et du social (cours de remise à niveau, aides méthodologiques, ouverture culturelle).

Enfin, il convient de noter que la Région accompagne clairement l'**innovation pédagogique** et la mise à jour régulière des méthodes d'enseignement.

Ainsi, la Région finance tous les ans des équipements numériques de simulation modernes, comme des mannequins connectés par exemple. Le montant consacré à ces équipements en 2023 est de plus de 300 000 €.

De plus, détentrice de la compétence en matière de **carte des formations sanitaires et sociales**, la Région articule l'ensemble de ces mesures avec son objectif de maillage territorial, afin de conserver une offre de formation accessible et de poursuivre la présence dans les territoires pour lutter contre les déserts médicaux, paramédicaux et sociaux.

Par ailleurs, afin de lutter contre la **fracture numérique** et dans le respect de l'environnement afin de réduire la production de papier, la Région porte depuis 2019 une stratégie de virage numérique des lycées, afin de fournir un équipement numérique à chaque nouveau lycéen, quel que soit le choix pédagogique de son établissement (manuels ou ressources numérique).

Ce plan numérique à l'échelle du territoire (130 M€) a bénéficié à la rentrée 2023, aux 140 000 nouveaux élèves de 2<sup>de</sup> Pro, 2<sup>de</sup> GT et CAP 1<sup>ère</sup> année et aux 4 000 nouveaux enseignants. Ce plan est appuyé par la mise à disposition d'un écosystème de ressources numériques et manuels scolaires libres, portés par la nouvelle place de services numériques, Monlycée.net.

### 3.3 La coopération décentralisée et la solidarité internationale

L'année 2023 a été marquée par de nombreuses crises. La solidarité régionale s'est exprimée tant auprès des populations turques et syriennes frappées en février par des séismes, qu'auprès des populations marocaines également sinistrées en septembre ou encore en faveur des réfugiés arméniens contraints de quitter la République autoproclamée du Haut-Karabagh suite à l'opération militaire de l'Azerbaïdjan menée en septembre.

En post-urgence, faisant suite à la crise traversée par le Liban depuis 2019, la Région s'est engagée en faveur du renforcement d'un réseau de santé sur le territoire du grand Beyrouth.

Au titre de son **fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique**, la Région a également apporté son soutien à la lutte contre la déforestation et pour la défense des peuples autochtones en Amazonie.

Dans le cadre de ses **partenariats de coopération décentralisée et européenne**, la Région a en outre réaffirmé son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'environnement et le soutien à la santé et au développement humain, notamment dans la feuille de route 2023-2028 conclue avec la Délégation générale du Québec à Paris, dans les déclarations d'intention signées avec la Communauté de Madrid, l'Aire métropolitaine de Lisbonne et la Haute et la Basse Autriche signées depuis décembre 2022, ainsi que dans le cadre de l'exécution même de projets de coopération.

Ainsi, un nouveau projet de coopération entre la Région et Hanoi a-t-il été lancé, « Moov'Hanoi », afin d'accompagner Hanoi dans sa stratégie d'amélioration des transports publics. Le projet permettra de proposer un nouveau plan du réseau de bus urbains et d'améliorer la qualité de service et l'intermodalité aux stations. Moov'Hanoi s'appuie sur l'expertise d'Île-de-France Mobilités et de l'Institut Paris Region.

La Région et Hanoi poursuivent également leur coopération pour la promotion de l'économie circulaire à Hanoi. S'appuyant sur l'expertise de la Région et du SYCTOM, le projet vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie de Hanoi sur la gestion des déchets et à faire évoluer les modes de consommation.

Des projets pilotes (marché zéro déchet, espace de sensibilisation, programme pédagogique) permettront de développer des actions concrètes sur le territoire de Hanoi et pourront faire appel à des solutions innovantes développées en Île-de-France.

Le projet *Yerevan Program for Urban Change* lancé en 2022 avec Erevan, visant à renforcer les capacités de la ville en matière de planification urbaine, mobilités durables et de gestion des déchets, a également pu commencer cette année. La Région concourt également à l'élaboration du plan de déplacement urbain du grand Tunis.

Le projet Startup Paris Région International (SPRINT) a connu une nouvelle édition : 55 startups issues des territoires francophones partenaires de la Région ont été accompagnées pour développer des solutions à impact social et environnemental ; les meilleures d'entre elles ont été récompensées.

Enfin, l'acte terroriste barbare du Hamas dont Israël a été la cible le 7 octobre dernier – et qui a conduit à des crimes abominables faisant plus de 1200 morts en Israël, des milliers de blessés et 240 otages – et la riposte d'Israël ont conduit à une recrudescence des actes antisémites en France et en Île-de-France.

Face à cette situation, et afin d'assurer la sécurité de tous les Franciliens, la Région propose de débloquer un **fond d'urgence d'1 M€** pour sécuriser les établissements scolaires, les lieux culturels, les commerces et les domiciles de tous les Franciliens se sentant menacés par l'antisémitisme.

Ce soutien sera mis en œuvre par la mobilisation des dispositifs du bouclier de sécurité et des autres dispositifs de la région :

- Sécurisation des lycées publics et privés sous contrat d'association ;
- Aide aux collectivités pour la sécurité des équipements publics, dont les établissements scolaires, dans le cadre du bouclier de sécurité régional ;
- Aide aux particuliers pour l'achat d'une alarme ;
- Soutien à la sécurisation des professionnels de santé libéraux
- Aide à l'équipement des forces de l'ordre et des polices municipales ;
- Aide aux communes pour leur équipement en vidéoprotection ;
- Aide à l'achat d'équipement de sécurité dans les établissements culturels dans le cadre du dispositif « soutien à l'investissement culturel ».

### 3.4 Les démarches participatives

En lançant en 2020 son premier **Budget participatif écologique et solidaire**, la Région Île-de-France a souhaité que chacun devienne acteur de son environnement, en prenant part à une démarche citoyenne régionale d'ampleur inédite, autour de six domaines majeurs de l'environnement du quotidien :

- Alimentation ;
- Biodiversité et espaces verts ;
- Vélo et mobilités propres du quotidien ;
- Propreté, déchets et économie circulaire ;
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Santé environnementale.

Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition du Budget participatif, 1 153 dossiers ont été déposés, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 2022, et 929 projets ont été soumis au vote des Franciliens, soit une hausse de 75 % sur la même période.

Parmi les projets présentés au vote, environ 20 % d'entre eux participent à l'adaptation au changement climatique, et ont été mis en lumière sur la plateforme de vote participatif dans le cadre d'une des mesures du Plan régional d'adaptation au changement climatique adopté par le Conseil régional de septembre 2022.

Le vote des Franciliens a permis de désigner 838 projets lauréats en 2023 pour un montant total de subventions de 7,013 M€, représentant ainsi une hausse de 42 % du nombre de lauréats par rapport à l'année 2022.

Ainsi, plus de 3 000 projets pour améliorer le quotidien des habitants de l'Île-de-France ont été plébiscités par les Franciliens depuis 2020.

Enfin, en 2023 a eu lieu la 1<sup>ère</sup> soirée des lauréats du BPE. Cet événement a permis de mettre en lumière la diversité des initiatives et a vocation à contribuer à leur essaimage sur le territoire.

Composé de Franciliens âgés de 16 à 26 ans, le **Conseil régional des jeunes (CRJ)** a, quant à lui, participé à des travaux sur la révision du SDRIF-E. Il a par ailleurs initié un rapport sur les troubles des conduites alimentaires (TCA) et réseaux sociaux, et rencontré un médecin psychiatre préventologue en matière de TCA. Le projet se poursuivra en 2024.

Par ailleurs, le **Conseil consultatif du handicap (CCH)** composé de 40 personnalités qualifiées et enrichi en 2020 d'un partenariat avec la Région Bruxelles-Capitale, apporte son aide au déploiement des politiques régionales dans ce domaine.

Enfin, les 8 services numériques de la thématique Environnement et Energie sur la plateforme Île-de-France Smart Services, tels que *Ma nature en Île-de-France*, *Mon réflexe zéro déchet*, *Mon potentiel solaire* ou *Mes produits locaux*, mettent en avant auprès du grand public les initiatives et les solutions locales écologiques développées sur le territoire par les associations environnementales, les entreprises et les collectivités engagées. Ils encouragent ainsi chaque Francilien, au travers de nombreux challenges, à passer à l'action et à faire évoluer leurs comportements pour réduire leur impact environnemental.

## 4 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires

### 4.1 L'emploi

L'année 2023 a été marquée par une dégradation des conditions macroéconomiques qui n'épargne pas les entreprises franciliennes. La contraction des conditions de financement des entreprises se lit dans la chute des levées de fonds, dans la remontée des défaillances d'entreprises ou encore dans la baisse des projets d'investissements.

Cela s'inscrit dans le contexte du maintien de l'inflation à un niveau élevé, celle-ci étant encore estimée à 5,8 % par la Banque de France pour l'année 2023, contre 5,9 % en 2022.

Il en résulte par conséquent la nécessité pour la région Île-de-France de **poursuivre son soutien marqué aux entreprises franciliennes et d'adapter ses modalités d'intervention** pour tenir compte à la fois de l'évolution du contexte économique mais aussi des **enjeux de transition écologique**.

Malgré le gel d'une partie des décisions d'investissements des TPE/PME lié au contexte incertain, **un bon niveau de financement pour nos aides aux entreprises de droit commun a été maintenu en 2023** avec plus de 14 M€ consacrés à l'ensemble des aides TP'up et PM'up. Les entreprises soutenues portent de nombreux projets de transition écologique, de relocalisation de production ou encore de développement inclusif.

2023 a également été marqué par l'adaptation **des dispositifs d'accompagnement pour répondre aux enjeux clefs de réindustrialisation et de décarbonation**.

Ainsi en septembre 2023, la Région a modifié le fonctionnement de la **gamme de financement UP**, avec une augmentation du plafond d'aide maximale pour les projets porteurs d'une ambition en termes de transition écologique (de 250 000 € à 375 000 €) d'une part et le financement d'un bilan carbone pour les entreprises les moins engagées et qui souhaitent savoir par où commencer (financement jusque 50 % du coût).

Les TPE ont également mobilisé le **chèque transition écologique** porté à 10 000 € en début d'année.

Le chèque efficacité énergétique a financé, pour près de 3 M€, l'amélioration de la performance énergétique de quelques 800 TPE franciliennes, principalement des commerçants et des artisans, via l'achat d'équipements permettant de réduire leur consommation d'énergie comme des pompes à chaleur, des appareils frigorifiques moins énergivores ou encore via quelques travaux d'isolation de leur devanture ou de remplacement de leur éclairage grâce à de l'éclairage LED.

L'aide peut financer également des investissements visant à une amélioration indirecte de la performance énergétique : économie circulaire, tri et gestion des déchets, mobilités douces.

En complément des aides financières, la Région a déployé **deux programmes d'accompagnement** des entreprises franciliennes dans leurs enjeux de décarbonation :

- ☞ Un parcours de sensibilisation et codéveloppement dédié à la transition écologique des entreprises : 40 TPE/PME franciliennes sont accompagnées sur 8 mois par un cabinet spécialisé avec pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques entre dirigeants et de définir une feuille de route adaptée aux besoins de l'entreprise
- Le programme Smart Industrie, porté par le CETIM qui a évolué pour porter la question de la transition écologique des PME et ETI industrielles.

La **SEM « Île-de-France Investissements et Territoires »** a poursuivi en 2023 sa mission d'ingénierie de solutions immobilières adaptées dans les territoires et les secteurs où l'initiative privée est insuffisante pour répondre aux enjeux fonciers et immobiliers des entreprises notamment industrielles (40 % des projets accompagnés).

Par ailleurs, la Région Île-de-France a adopté sa stratégie **Fonds propres Impact 2028**, le 17 novembre 2023. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie Impact 2028 et répond à trois enjeux : renforcer la souveraineté économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France, engager la décarbonation et la digitalisation de ses entreprises et participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette stratégie prévoit que la Région lance, comme souscripteur ou actionnaire quatre fonds :

- le fonds ESS qui s'adresse aux entreprises de l'ESS ou à « impact », franciliennes en amorçage
- le fonds Réindustrialisation, qui vise à soutenir les starts-up industrielles en amorçage et/ou en phase d'industrialisation et à permettre ainsi la création d'usines en Ile-de-France
- le fonds Décarbonation, qui vise à soutenir les PME en croissance porteuses de solutions en matière de décarbonation et de transition énergétique
- ainsi qu'un fonds souverain, fonds de fonds qui viendra en chapeau de ces différents véhicules d'investissement.

Ces dispositifs ont été complétés par de **nouvelles solutions en faveur de la décarbonation de notre économie**, avec pour ambition de soutenir l'ancrage et la croissance des entreprises et de l'emploi, notamment industriels, sur l'ensemble du territoire régional, notamment dans les 23 zones de reconquête économique qui présentent des indicateurs dégradés par rapport à la moyenne régionale (territoires ruraux en carence comme les Quartiers politique de la Ville). En novembre 2023, onze territoires franciliens ont été labellisés « Territoire d'industrie » pour déployer des programmes structurants d'économie circulaire mais aussi de foncier et d'immobilier adapté.

Ainsi, la Région a lancé en juin 2023 le premier **Appel à Projets « Jeune Pousse industrielle »** afin d'encourager des projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité des processus de production. 7 lauréats ont été retenus à l'issue de ce premier AAP.

Enfin, la Région a lancé une nouvelle offre de financement à destination des Pme-Pmi en partenariat avec Bpifrance, avec le lancement du **prêt Transition écologique**. Une enveloppe de 5 M€ a été mobilisée pour la création de cette nouvelle offre de financement.

Parallèlement, une **politique en faveur de l'innovation** a été maintenue autour de plusieurs enjeux :

- Un soutien financier aux projets d'innovation portés par des entreprises stratégiques franciliennes, via Innov'Up, notamment en matière d'intelligence artificielle, de quantique, de cybersécurité ;
- L'accompagnement de ces filières stratégiques dans le financement de grands lieux d'innovation au service de l'excellence francilienne.

Dans un contexte de modernisation et de digitalisation des entreprises franciliennes, le risque cyber est un enjeu majeur à la fois en matière de protection du patrimoine des entreprises, de compétitivité et de création de valeur

Pour accompagner les PME franciliennes de plus de 10 salariés dans leur démarche de sécurisation et d'équipement cyber et ainsi participer à leur résilience, un **chèque cybersécurité** a été mis en place en octobre 2023 ; il comprend un volet diagnostic et un volet investissement. 3 M€ ont été affectés à ce dispositif pour accompagner plusieurs centaines d'entreprises. La Région soutient également le campus dédié à la cyber sécurité CYBIA qui vise à sensibiliser et à augmenter la maturité cyber des entreprises et des collectivités et à mieux les protéger, en mobilisant 2 M d'€ de FEDER et un financement européen du programme Europe numérique.

La nouvelle stratégie régionale votée en 2022 qui poursuit l'ambition du « décollage » de l'Economie Sociale et Solidaire en Île-de-France a mobilisé en 2023 **de nombreux leviers pour ancrer l'ESS dans le développement économique francilien** : 21 lauréats Pm'up et Tp'up ESS ont été accompagnés, de nouvelles promotions ont été accueillies au sein de l'Accélérateur ESS. Le fonds InvESS, qui compte 25 entreprises au portefeuille, a atteint un total d'investissements de 4,56 M€, participant ainsi au développement de structures qui contribuent positivement au territoire francilien.

Enfin la Région Île-de-France a renforcé en 2023 sa **mobilisation en faveur de l'entrepreneuriat des femmes**. Le 8 mars 2023, la Région a organisé les Assises de l'entrepreneuriat des femmes dans le cadre de Journée internationale des droits des femmes.

Un plan d'action spécifique a été défini, avec notamment la création d'un réseau régional de mentorat dédié aux femmes créatrices qui permettra la mise en relation avec les entrepreneuses actives du Réseau Île-de-France Entreprises mais aussi la mise en place d'une **nouvelle aide de 1 000 € pour les frais de garde d'enfant** des femmes entrepreneuses. La Région a lancé en novembre 2023 un appel à projets "Accompagnement des PME" dans le cadre du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027. Cet appel à projets mobilise une dotation du FEDER de 11 à 13 M€ et vise à soutenir des structures franciliennes dans la conception et mise en œuvre des actions d'accompagnement de PME dans les thématiques suivantes : création et développement d'entreprises innovantes, portées par des incubateurs ; innovation y compris par le design ; transition environnementale ; transition numérique.

Depuis le 6 mars 2023, la Région accueille également le **tout premier incubateur régional, Le Perqo**. Des appels à candidature ont été organisés pour accueillir les premières promotions. Le Perqo est ouvert aux porteurs de projet franciliens, TPE, PME, organisations, entrepreneurs, associations, porteurs d'un projet d'innovation et de développement sur une de ces trois thématiques : Handicap et HandiTech, Transition écologique, GreenTech et sport-éducation-insertion.



De plus, la Région Île-de-France a décidé de la **création d'Oriane** au 1er janvier 2023, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, dotée de 3,5 M€ et de 18 collaborateurs. Oriane a pour ambition de garantir à tous les Franciliens un meilleur accès à **l'orientation tout au long de la vie et à l'insertion professionnelle**.

Par le biais du Fonds Social Européen (FSE+) décentralisé à la Région, un financement de 5 M€ pour la programmation 2021-2027 sera alloué aux actions permettant une meilleure orientation des jeunes dans le cadre des missions dédiées d'Oriane.

Sur ce dernier champ, elle déploie des solutions pour favoriser l'accès aux stages, aux formations et aux emplois des Franciliens, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux : la battle régionale de la promesse républicaine, la tournée des banlieues ou encore la préfiguration d'Île-de-France Insertion.

La Région alloue une enveloppe de 9M€ au titre du FSE + qu'elle gère, au GIP interacadémique afin de mettre en cohérence les actions nécessaires pour lutter en amont contre la problématique de formation et d'insertion professionnelle. La Région a aussi lancé en juillet 2023 un appel à projet FSE+ "Lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement supérieur" qui propose d'identifier les décrocheurs ou les jeunes menacés de décrochage, post bac, et leur proposer un accompagnement adapté.

En matière de formation et d'insertion professionnelle, la Région a mobilisé en 2023 plus de 360 M€ sur divers programmes et mesures d'accompagnement au bénéfice de près de 70 000 Franciliens parmi les plus éloignés de l'emploi.

Dans le cadre de sa programmation de **formations qualifiantes** et au titre du développement des formations professionnelles liées aux problématiques environnementales, elle a notamment poursuivi cette année, l'appel à projets visant les formations dans les domaines de l'économie circulaire et des transitions écologique et énergétique, en lien avec les stratégies régionales Économie circulaire et Energie-climat. Cet appel à projets a permis de retenir en 2023, 15 projets pour un montant de 2,215 M€.

Par ailleurs, le **Programme régional de formations vers l'emploi** devant se poursuivre jusqu'en 2026, intègre des formations qualifiantes visant spécifiquement des métiers du développement durable, notamment en matière de collecte et valorisation de déchets et biodéchets, mais également des métiers concourants indirectement au développement soutenable, notamment dans le secteur des mobilités.

Ainsi, près de 2 800 places sur ces métiers peuvent être valorisées dans le cadre de ce programme, pour lequel, 15,9 M€ ont été mobilisés.

L'Union Européenne, à travers le FSE+ et sa volonté de diminuer les inégalités socio-professionnelles par le biais de la formation permet d'amplifier la politique régionale de formation par un budget de plus de 80M€ alloués aux programmes qualifiants régionaux pour la programmation 2021-2027.

Une aide spécifique à la formation de 1 000 € à 2 000 € est également toujours proposée pour les demandeurs d'emploi en formation dans les secteurs en tension (notamment en lien avec la transition écologique) et dans une logique d'inclusion, cette aide est portée à 2.000 € pour les personnes en situation de handicap.

Concernant le dispositif de remobilisation professionnelle *Parcours d'entrée dans l'emploi*, un module obligatoire Développement durable est désormais dispensé à près de 10.000 stagiaires par an.

Dans le cadre du soutien aux Centres de Formation d'Apprentis, un « Bonus climat » a été introduit pour les CFA dispensant des formations dans lesquelles la dimension environnementale est significative. En 2023, 38 CFA ont bénéficié de ce bonus pour un montant de plus de 777 000 €.

Par ailleurs, afin de favoriser le déplacement des stagiaires de la formation professionnelle, la Région a reconduit la gratuité des transports en commun de leur domicile au centre de formation ou à l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage le temps de leur formation. Elle propose également une aide de 1 300 € aux jeunes en insertion professionnelle pour financer leur permis de conduire.

Enfin, depuis la mise en place de la mesure *100.000 stages* en 2017, les titulaires de marchés publics et les bénéficiaires de subventions régionales ont l'obligation de recruter des stagiaires, des apprentis, des jeunes en insertion ou des jeunes stagiaires de la formation professionnelle.

La délibération n° CP 2023-288 du 5 juillet 2023 oblige désormais chaque bénéficiaire d'une subvention régionale à publier une/des offre(s) de stage sur <https://stages.iledefrance.fr/>. Il n'est plus demandé de justificatif de recrutement. Il s'agit de répondre à des enjeux majeurs pour les jeunes Franciliens de découverte des métiers (collégiens pour le stage de découverte de 3ème) et d'insertion professionnelle (lycéens et étudiants). La Région continue par ailleurs, à montrer elle-même l'exemple, en assurant l'accueil de jeunes dans ses services.

#### **4.2 Le logement et le renouvellement urbain**

Dans le secteur du logement, l'intervention régionale s'inscrit dans une démarche de développement durable selon trois axes principaux.

Elle s'attache en premier lieu, à accompagner l'**adaptation du bâti à la transition écologique**.

Ainsi, la production de nouveaux logements locatifs sociaux, intermédiaires ou en bail réel solidaire répond-elle aux exigences strictes de la réglementation thermique et au-delà, via les primes mobilisables en faveur de l'emploi de matériaux biosourcés, de la végétalisation ou des solutions bas carbone.

En deuxième lieu, l'intervention régionale vise au développement d'une offre de logements abordables, et plus encore dans une période marquée par la fragilisation accrue du pouvoir d'achat des ménages.

Les aides régionales accordées en 2023 en faveur de l'augmentation du parc vont ainsi permettre la création de 6 205 nouveaux logements locatifs sociaux et logements intermédiaires, de 1 015 logements pour jeunes, étudiants et apprentis et de 629 logements en bail réel solidaire.

Enfin, dans l'objectif de favoriser l'inclusion économique et sociale, la Région a obtenu de la part des bénéficiaires, en contrepartie des subventions affectées en 2023, des engagements représentant 557 984 heures d'insertion au bénéfice de publics éloignés de l'emploi.

Et de façon générale, le renforcement de la cohésion régionale et la prise en compte des besoins des publics les plus fragiles passe également par la lutte contre les disparités territoriales et le renouveau des quartiers les plus en difficulté.

Dans ce cadre, le soutien régional apporté aux projets inscrits dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) joue un rôle déterminant. Plus de 14 M€ ont ainsi été affectés cette année en grande majorité (à hauteur de 90 %) à des groupes scolaires et équipements pour l'enfance, dans le cadre d'opérations performantes sur le plan environnemental.

### **4.3 L'aménagement durable des territoires franciliens**

Conformément à son ambition de bâtir une Île-de-France ZAN, ZEN et circulaire à l'horizon 2040, l'Exécutif a lancé la révision du SDRIF de 2013 afin d'élaborer un SDRIF-environnemental ou SDRIF-E, en novembre 2021.

L'année 2022 a été pleinement consacrée à la concertation de toutes les parties prenantes à l'élaboration de ce nouveau document qui encadre l'aménagement du territoire francilien. La région a mobilisé les collectivités et les acteurs publics, privés et associatifs dans le cadre de cycles de réunions dédiées à formuler les grandes attentes pour cette prochaine étape de la planification de l'Île-de-France.

Une concertation spécifique du grand public a également été conduite par la région, avec une phase plus intense, de septembre à décembre 2022, qui s'est traduite, notamment, par l'organisation de réunions publiques et la tournée d'un bus électrique dans tous les territoires de la région.

La concertation s'est poursuivie au premier semestre 2023 pour se conclure par la mise en débat d'un avant-projet de SDRIF-E sur lequel la région a récolté de nombreuses contributions. L'ensemble du processus de concertation a été salué par la CNDP qui accompagnait la région à cette occasion.

Le 12 juillet 2023, les élus régionaux ont pu voter une première version du SDRIF-E et valider ainsi les nouvelles orientations et nouvelles règles qui seront mises en œuvre dans tous les territoires franciliens. Le mot d'ordre du SDRIF-E : « un nouvel équilibre » traduit la volonté de l'Exécutif de conjuguer des injonctions qui pourraient sembler contradictoires entre préservation de l'environnement et développement de la région. Le SDRIF-E présente ainsi de nouveaux outils pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en portant l'ambition de construire les logements et les équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux Franciliens jusqu'en 2040 et en visant le développement de l'attractivité économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France.

Le SDRIF-E arrêté est mis en débat au deuxième semestre 2023 et au premier semestre 2024. La consultation des personnes publiques associées (collectivités et chambres consulaires) se déroule de septembre à décembre 2023. Dans le même temps, la région prépare l'enquête publique qui devrait se tenir en février et en mars 2024 dans plus de 160 lieux d'enquête. Une plateforme dédiée avec un registre numérique sera également mis à la disposition des Franciliens.

Une nouvelle version du SDRIF-E, prenant en compte les avis des personnes publiques associées et les observations issues de l'enquête publique sera soumise au vote des élus régionaux à l'été 2024, avant transmission au Conseil d'Etat pour approbation par décret.

Le SDRIF-E devrait donc pouvoir s'appliquer dès la fin de l'année 2024 ou le début de l'année 2025. En outre, la Région participe au projet européen collaboratif de recherche et innovation PLUSChange (2023-2027) pour s'assurer d'une mise en œuvre du SDRIF-E conforme aux pratiques les plus innovantes sur le plan de l'adaptation au changement climatique et de la prise en compte de la biodiversité.

En matière d'utilisation du formidable gisement foncier constitué par les espaces en friches, le dispositif régional Reconquérir les friches franciliennes, désormais ouvert aux syndicats de commune et aux syndicats, a confirmé sa pleine pertinence avec 29 projets soutenus en 2022, soit au total 107 opérations depuis son lancement en 2019.

En parallèle, la Région poursuit son action en faveur de l'aménagement durable des territoires, avec notamment en 2023 :

- 65 **Contrats d'aménagement régional** (soit 370 depuis 2017 pour une dotation globale de 355 M€) ;
- 10 nouveaux **Quartiers innovants et écologiques** (pour un total de 91 quartiers lauréats depuis 2016 et une dotation globale de 302 M€). Les lauréats bénéficient d'une bonification en cas d'emploi de matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris lors de la 1<sup>ère</sup> COP francilienne de septembre 2020 ;
- 22 bénéficiaires de l'aide pour les **initiatives d'urbanisme transitoire**, démontrant des savoir-faire originaux en faveur du réemploi et de la valorisation sobre du foncier délaissé, soit un total de 148 projets soutenus.
- 22 projets soutenus en 2023 au titre du dispositif **Reconquérir les friches franciliennes**, soit au total 131 opérations financées à hauteur de 60 M€ et 43 appuis en ingénierie depuis son lancement en 2019.
- 11 nouveaux bénéficiaires pour le dispositif **Réhabiliter plutôt que construire**, afin d'accompagner les collectivités dans des opérations visant à contribuer à l'objectif du zéro artificialisation nette.

#### 4.4 L'action destinée aux territoires ruraux

Les territoires ruraux où vivent plus de 2 millions de franciliens, bénéficient quant à eux, d'une politique globale et transversale, avec l'appui de la nouvelle **Agence Île-de-France Ruralité**, lancée en octobre 2022, et la mobilisation de dispositifs dédiés, pour accompagner les maires de petites communes et accroître la lisibilité de l'action régionale en faveur des territoires ruraux.

En 2023, le dispositif des **Contrats ruraux (CoR)** destinés aux communes de moins de 2 000 habitants et aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants a été fortement mobilisé pour soutenir les projets d'équipements de 96 communes, en cofinancement avec les quatre Départements de Grande couronne. Toutes les demandes complètes des communes ont été honorées pour un montant total de subvention régionale de 17,473 M€. En près de sept ans, ce sont 478 contrats qui ont été adoptés.

Dans le cadre de l'étude « **Tout à 20 mn** », la Région a poursuivi son engagement à identifier les territoires carencés dans un objectif de renforcement de l'offre de services et d'équipements des habitants des territoires ruraux et pour ainsi déployer ses dispositifs et financer de façon ciblée et concertée les équipements de proximité manquants. Dans le cadre de sa participation au projet européen DREAMS, elle pourra également s'inspirer des meilleures pratiques européennes.

Elle a également soutenu la **création**, la **reprise** et le **développement** de 105 commerces, principalement de bouche (boulangerie, boucherie...) situés dans des communes de moins de 10 000 habitants, et accompagné les projets de revitalisation commerciale de 25 communes rurales.

Enfin, elle a poursuivi son engagement financier auprès des quatre **parcs naturels régionaux (PNR)** d'Île-de-France, en soutenant des opérations relevant du développement économique, agricole, touristique, culturel, de la préservation des milieux naturels et paysages ou de la valorisation patrimoniale, conformément aux contrats de parcs 2021-2023 et en adéquation avec les priorités portées par le Pacte rural adopté depuis 2016.

La Région maintient également son engagement dans le projet de création d'un 5<sup>ème</sup> parc naturel régional à l'est du territoire francilien.

## 5 Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### 5.1 Mieux produire pour mieux consommer

Dans le cadre du **Pacte agricole** adopté en 2018, la Région s'est engagée à soutenir une agriculture francilienne innovante et respectueuse de l'environnement, à promouvoir ses terroirs et à faire émerger des filières et des produits de qualité, au service des 12 millions de consommateurs franciliens.

Le Pacte agricole a été décliné pour les filières alimentaires dans le cadre du *Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire*. Cette stratégie à 10 ans est venue renforcer les engagements régionaux, notamment en matière de souveraineté alimentaire, de durabilité et de résilience des exploitations.

Dans le cadre de la convention cadre triennale entre la Région Île-de-France et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, celle-ci a notamment poursuivi ses initiatives visant à la structuration et l'accompagnement des filières franciliennes, en soutenant diverses actions de conseil, d'accompagnement, de communication, et d'expérimentation.

Concernant l'**agriculture biologique**, le *Pacte agricole* prévoit de tripler les surfaces cultivées en agriculture biologique en 5 ans. En cofinçant les aides directes à la conversion (CAB) et au maintien de l'agriculture biologique (MAB) pour soutenir la dynamique et répondre à la demande des consommateurs, la Région a permis à l'Île-de-France d'atteindre plus de 30 000 hectares cultivés en bio en 2022, soit un quasi-triplement des surfaces depuis 2015.

En parallèle, les efforts sont poursuivis pour intégrer les produits locaux mais aussi biologiques, dans les menus proposés aux lycéens et un outil de mise en relation dédié aux responsables de restaurants scolaires et aux producteurs a été déployé à la rentrée pour développer les approvisionnements locaux. Cela est d'autant plus crucial au regard de la conjoncture que traverse la filière.

De plus, en 2023, la Région a déployé une **aide d'urgence en faveur des agriculteurs bio** les plus durement touchés par cette crise. Parallèlement, a été initiée la révision du Plan bio qui permettra de renouveler l'action régionale en faveur de cette filière et de répondre aux nouveaux enjeux auxquels elle fait face.

La Région a également continué d'accompagner les agriculteurs franciliens vers des **pratiques plus respectueuses** de la ressource en eau, des continuités écologiques et de la biodiversité, via notamment des investissements à caractère environnemental (réduction d'intrants, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), pour partie cofinancés via le FEADER. Une expérimentation a également été soutenue visant à accompagner les agriculteurs vers de meilleures pratiques de gestion des engrais azotés, afin de réduire les pertes d'azote par volatilisation.

En outre, l'épisode de grêle qui a frappé l'Île-de-France durant l'été 2023 et mis en difficulté de nombreuses exploitations, a conduit la Région à mettre en place une aide exceptionnelle d'un montant global de 100 000 €.

Enfin, la Région a renouvelé son action en faveur des **filières franciliennes**, à la fois dans le cadre des contrats de filières pour les entreprises agroalimentaires et pour la filière horticole-pépinière, ainsi que pour le suivi des entreprises agroalimentaires. Un travail particulier a été effectué pour le développement de la marque « Produit en Île-de-France » qui compte aujourd'hui 518 adhérents et 3 755 produits.

## 5.2 Un engagement renouvelé pour l'avenir des forêts franciliennes et les filières des matériaux bois et autres biosourcés

En 2023, la Région a adopté un *Acte 2 à sa Stratégie pour la forêt et le bois* afin d'affirmer et de réorienter ses interventions sur 4 nouvelles ambitions à horizon 2030 :

- fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face aux dérèglements climatiques ;
- développer un tissu diversifié d'entreprises de la filière ;
- développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
- faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

Face à l'urgence, la Région a amplifié son action pour l'avenir des forêts franciliennes (23 % du territoire) face aux dérèglements climatiques :

■ **Elle a poursuivi son soutien au renouvellement des forêts publiques** (33 % des forêts franciliennes) déperissantes, dans le cadre de la convention de partenariat (2021-2025) conclue avec l'ONF et Île-de-France nature (ex AEV) à la suite de la COP IDF (septembre 2020) ;

■ **Elle s'est nouvellement engagée au côté des acteurs de la forêt privée** (67 % des forêts franciliennes) pour la gestion durable des massifs et la prévention des risques, notamment incendies : le **pacte pour l'avenir des forêts privées** engage ainsi la Région au côté du Centre national de la propriété forestière (CNPFF), du syndicat des propriétaires forestiers FRANSYLVA IDF, de la chambre d'agriculture régionale et de l'interprofession de la filière FIBOIS IDF dans des actions coordonnées visant le développement des surfaces de forêts bénéficiant de pratiques de gestion durable. Cette dynamique a été initiée avec le **lancement du fonds forestier** (mesure prioritaire du PRACC) en expérimentant la démarche de **l'association Sylv'actes** (à laquelle la Région a adhéré) qui repose sur la concertation territoriale, des solutions fondées sur la nature, et la mobilisation de financements participatifs.

Durant cette année de transition, la Région a confirmé son **soutien aux actions des organismes qui contribuent aux objectifs des stratégies pour les filières forêt-bois** (FIBOIS IDF, Union régionale des collectivités forestières, CNPFF), et pour l'essor des autres filières biosourcés (Ekopolis, Collectif Paille).

Elle a également poursuivi son appui aux entreprises accompagnées dans le cadre du **Booster des industries des biosourcés**, en soutenant notamment l'implantation d'une nouvelle scierie industrielle dans le sud francilien (77).

## 5.3 Vers une transition durable du secteur touristique

L'exercice 2023 a été marqué par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale du tourisme (SRDTL 2022-2028) votée en mai 2022 avec l'objectif de faire de la région Île-de-France la meilleure destination mondiale en devenant la référence d'un nouveau type de tourisme, plus qualitatif, respectueux et écologique.

La Région entend ainsi agir à la fois sur l'adaptation de l'offre touristique existante et sur le développement d'une offre nouvelle de tourisme durable, dans une logique de sobriété et s'appuyant sur le numérique, les mobilités douces, sur l'accessibilité en transport en commun des sites touristiques notamment sur le dernier km.

Le dispositif du **Fonds régional de soutien pour le Tourisme a été décliné dans un cadre renouvelé** afin d'accélérer la transition numérique de l'offre touristique, soutenir plus fortement l'innovation et son ancrage dans les territoires, structurer et développer une offre d'hébergements et d'activités plus éco-responsables contribuant à enrichir la destination Paris Île-de-France. Elle intégrera, également, dans son action l'appui à l'émergence de nouvelles pratiques ou techniques concourant à limiter l'impact environnemental des activités touristiques.

En ce sens, la Région vise à soutenir les projets contribuant au développement d'un tourisme durable en Île-de-France et travaille pour cela en lien étroit avec les professionnels de la filière, les entreprises, les collectivités territoriales et les Parcs naturels régionaux, les réseaux et opportunités à l'échelle européenne. En effet, à la faveur de la crise sanitaire, les professionnels du secteur du tourisme s'engagent vers un nouveau modèle dans lequel les enjeux du développement durable et la notion de résilience constituent le cœur du système.

La Région a ainsi accueilli l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> réseau européen de régions pour un tourisme durable et compétitif, NECSTouR, dont elle est vice-présidente, les 6 et 7 juin 2023 à Saint-Ouen. Ce fut l'occasion d'échanger avec 43 autorités régionales européennes compétentes en tourisme et 33 membres associés (universités, instituts de recherche, représentants des entreprises et des associations du tourisme durable), sur les nouveaux modèles du tourisme et de tenir une conférence de haut-niveau sur les enjeux d'avenir du tourisme en Europe, avec la participation de la Commission européenne et de la Ministre du tourisme d'Ukraine, notamment.

En outre, Choose Paris Région, dans sa partie tourisme (Visit) contribuera à amplifier le travail de formation et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels aux enjeux liés à la transition écologique et à renforcer le développement d'une offre de marketing durable sur le territoire francilien.

## **6 Une administration régionale exemplaire**

La Région a poursuivi en 2023 les mesures environnementales concrètes dans la gestion des bâtiments de l'Institution, dans ses choix de matériels, d'équipements et de services ainsi que dans les formations de ses agents, concourant ainsi au développement de comportements écoresponsables.

### **6.1 Une démarche volontariste en termes d'achats publics responsables**

Les principaux axes stratégiques développés portent sur des achats plus ancrés dans les produits locaux, une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans le bâtiment, notamment la diminution des consommations énergétiques, ainsi que l'acquisition de denrées alimentaires bio.

Ces démarches sont rendues possibles grâce à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle qui fixe des priorités sur la base d'une identification fine des fournisseurs ainsi que des travaux collectifs sur l'expression du besoin.

Tous les marchés de travaux (projets de construction neuve) font l'objet d'une démarche HQE (Haute qualité environnementale) et suivent les orientations du guide aménagement et construction durable produit par la Région, tout au long du projet.

Au quotidien, la Région encourage ses services à une démarche d'impression responsable par le biais du label Imprim'vert et réalise des éditions faites presque exclusivement avec du papier recyclé ou certifié ainsi que des encres et procédés d'impression labellisés. Elle participe également au dispositif CITEO dans le cadre de l'écocontribution due pour les papiers imprimés, valorise une offre de fournitures écologiques et privilégie des envois *Ecopli* et *Lettre verte* pour réduire le coût des expéditions tout comme les émissions de CO<sup>2</sup> liées à leur mode de transport.

Au-delà, la Région travaille actuellement à une meilleure prise en compte de l'impact du bilan carbone avec, lorsque cela est possible, l'insertion d'un critère d'analyse pour certaines typologies d'achat. Elle est par ailleurs particulièrement engagée dans la prévention de substances pouvant être considérées comme toxiques à l'instar des perturbateurs endocriniens.

Dans ce cadre, la Région a intégré une clause de conformité (norme REACH) à laquelle les fournisseurs doivent répondre en proposant des fournitures à faible teneur en substances prohibées.

Ainsi, le marché de plateaux du restaurant-self du siège de la Région dispose d'une autorisation de variantes d'offres afin de permettre aux fournisseurs détenteurs d'une offre avec des matières biosourcées de proposer leur produit pour améliorer le recyclage et réduire les risques d'exposition à des substances suspectes.

Le marché de fourniture du mobilier et le marché de fourniture du mobilier de restauration du siège régional francilien comportent, quant à eux, une clause de responsabilité sociale et environnementale. Sur le volet environnemental, **une traçabilité des produits** issus du bois a été mise en place conformément au label PEFC (Programme européen des forêts certifiées ou équivalent) avec du bois issu de forêts gérées durablement.

Par ailleurs, ces marchés comportent une obligation d'identification de l'impact de la consommation d'énergie liée au transport (bilan carbone) ainsi que de prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus de ces équipements dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Enfin, une série d'accords-cadres a été passée par la centrale d'achats régionale afin que, à la rentrée 2024, chaque **lycéen** puisse se constituer un **plateau 100 % circuits courts** dont 50 % de bio.

De plus, la région sur la base de sa gestion prévisionnelle achats identifie les marchés potentiellement réservables afin de recourir davantage à l'ESS.

## **6.2 Des mesures concrètes dans la gestion des bâtiments**

Depuis 2020, le siège de la Région Île-de-France est situé sur le site « Influence » à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Les deux bâtiments – Simone-Veil et Victor-Hugo – répondent aux exigences des labels HQE/NF Bâtiments tertiaires et BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method » ou « méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments ») niveau Très bon, avec une gestion technique spécifique pour suivre et analyser les consommations d'énergies, d'eau et optimiser la gestion des déchets.



Ces bâtiments mobilisent du bois et des matériaux biosourcés, les éclairages sont à LED, et les équipements sont gérés par un système GTB garantissant une bonne gestion globale.

De plus, le système de chauffage par CPCU des sites Influence est le garant d'une chaleur verte, majoritairement produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Les différents prestataires de service (maintenance, nettoyage...) sont également formés aux enjeux environnementaux liés à leur métier.

Par ailleurs, dans le cadre du plan sobriété énergétique, la Région a choisi de chauffer l'ensemble de ses locaux à 19°C et de ne déclencher la climatisation des locaux lors de la période estivale, que seulement à partir d'une température intérieure à 26°C au lieu de 25°C auparavant.

La Région a également décidé de limiter les éclairages de ses locaux de jour comme de nuit en adaptant les minutages, la temporisation des éclairages et en ayant recours à des luminaires plus durables. Ces mesures ont permis de réduire les consommations des fluides de l'ordre de 20 % et de limiter l'impact de la hausse des tarifs sur son budget 2023.

Avec cet emménagement, couplé à la généralisation du télétravail, au recours généralisé à la documentation numérique et à la diminution des déplacements de l'administration, l'administration régionale entend ainsi continuer à réduire son empreinte carbone.

Enfin, conformément à l'engagement pris à l'issue de la COP Île-de-France et dans le cadre du Plan de déplacement de l'administration de la Région (PDA) adopté en 2017, la Région s'est engagée à réduire l'empreinte carbone de sa flotte automobile, y compris celle des lycées.

À ce jour, 53 % du parc automobile du siège est constitué de véhicules propres. L'achat de 120 vélos à assistance électrique, mis à disposition auprès des élus régionaux dans le cadre de leur mandat a permis de l'élargir aux mobilités douces.

### **6.3 Une politique de ressources humaines conciliant implication dans la transition écologique et solidaire et bien-être des agents**

La Région poursuit la mise en œuvre des actions impulsées par la COP régionale en diffusant en interne une culture commune de la transition écologique et solidaire.

L'objectif est d'arriver à l'exemplarité de la Région, en tant qu'organisation responsable et employeur soucieux de concilier les enjeux de la transition avec ceux de l'amélioration du bien-être au travail de l'ensemble de ses agents.

Les engagements et les actions concrètes de la charte de la transition écologique et solidaire adoptée en 2022 se sont ainsi renforcés en 2023, en s'articulant autour de plusieurs axes : notamment la limitation des déplacements, la promotion des mobilités alternatives, ou encore la sobriété des méthodes de travail, en s'engageant à dématérialiser les échanges et à favoriser des méthodes plus écologiques.

Le premier temps fort de l'année 2023 a été le séminaire des encadrants du siège qui a porté sur la transition écologique, placée comme enjeu managérial de premier plan. Cette sensibilisation des 300 encadrants du siège, pendant toute une journée où se sont succédés un atelier Fresque du Climat, une revue des projets écologiques et solidaires de tous les Pôles, et la participation de grands témoins, ont permis d'accentuer la dynamique et de faire émerger de nouvelles propositions et initiatives dans l'ensemble des directions.

Plusieurs communautés d'agents se sont ainsi créées ou renforcées. En premier lieu, une communauté d'encadrants éco-engagés, composée d'une vingtaine de cadres de tous niveaux de responsabilité, s'est constituée pour former des groupes de travail dont le but est de promouvoir la transition écologique et solidaire et de proposer des outils concrets à la direction générale, ainsi qu'à tous leurs pairs.

La communauté des agents sur la sobriété, celle des animateurs de la Fresque du Climat, celle sur la réduction et le tri des déchets au siège ont également poursuivi leurs actions tout au long de l'année 2023 pour sensibiliser les collègues ou proposer des actions au plus proche des réalités de travail des agents. Une nouvelle communauté d'animateurs d'ateliers bilan-carbone doit voir le jour en 2024 après avoir été formée en 2023.

Les services de restauration des lycées et du siège ont vu leur offre à destination des agents s'orienter encore davantage vers des produits frais, de saison, locaux et anti-gaspi, avec une part de plus en plus importante de produits bio.

Ainsi, grâce à la création du **dispositif « bonus restauration durable »** à la rentrée scolaire 2023/2024, la Région accompagne tous les EPLE dans la mise en œuvre d'objectifs particulièrement ambitieux de restauration scolaire durable : « 100% des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bios d'ici 2024 » et « Proposer un menu végétarien tous les jours dans les lycées, et pas seulement une fois par semaine comme le prévoit la loi » à l'horizon 2024.

Au terme de trois années de déploiement progressif, la Région fournit dorénavant l'ensemble des outils nécessaires pour permettre aux lycées de mettre en œuvre les objectifs régionaux d'approvisionnement durable (marchés régionaux, service numérique Du local sur mon plateau, système d'information intégré de gestion de la restauration scolaire).

Par amendement de l'exécutif au rapport n° CP 2023-169 du 1er juin 2023, il a été décidé d'étudier l'attribution d'une dotation complémentaire aux EPLE qui mettent en œuvre les objectifs de la politique régionale de restauration durable, en particulier en matière d'approvisionnements de la restauration scolaire en produits issus de l'agriculture biologique et locaux, mesurés par le système d'information régional de la restauration scolaire.

La création d'un dispositif dédié « bonus restauration durable » a ainsi été voté lors de la commission permanente de septembre 2023 par délibération n° CP 2023-344. au rapport Il s'agit concrètement d'accorder un bonus de 10 centimes par repas à tous les EPLE dont les achats en denrées biologiques franciliennes représentent au moins 5 % de l'ensemble de leurs achats. L'atteinte de cet objectif sera appréciée par l'intermédiaire d'Easilys, système d'information de la restauration scolaire partagé et fiable.

C'est un objectif réaliste, qui a vocation à être réévalué en fonction des résultats des premières campagnes de subventionnement et de la structuration de la filière biologique francilienne.

Le second temps fort de l'année aura été l'organisation d'une quinzaine verte en septembre 2023 pour maintenir l'objectif de sensibilisation constante des agents des lycées et du siège, tout en valorisant leurs réalisations dans les établissements ou dans les services.

Concernant les piliers économique et social du développement durable, la Région veille à **réduire les inégalités** en menant une **politique d'action sociale volontariste**, axée sur l'aide prioritaire aux personnes en difficultés financières, celles en situation de handicap ou ayant un enfant dans cette situation, celles qui sont mal logées ou encore celles qui sont victimes de violences conjugales.

En 2023, la Région a adopté de nombreuses mesures pour **renforcer le pouvoir d'achat des agents**, dont l'augmentation de la prise en charge de la **mutuelle santé** et la revalorisation de plusieurs **prestations sociales**.

Par ailleurs, le **plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a fait l'objet d'un important travail de mise à jour et d'amélioration de son contenu pour une adoption en 2024.

Les projets issus du concours *Région solidaire de 2022*, ouvert à tous les agents, du siège comme des lycées, dans les champs de la santé, du social, de l'éducation ou du handicap, ont pu poursuivre leur mise en œuvre en 2023.

Le **dialogue social** est resté soutenu cette année, avec des instances renouvelées à l'issue des élections professionnelles début décembre 2022. Ce sont ainsi 8 séances de la nouvelle Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), et 8 Comités sociaux territoriaux (CST) qui ont été organisés dans l'année, ainsi que 8 visites d'établissement par une délégation de la F3SCT.

Cette dynamique au sein de la Région Île-de-France s'apprécie également au regard de la signature, depuis 2017, de 7 accords-cadres avec les organisations syndicales, autour de l'emploi des personnes en situation de handicap, de la reconnaissance de l'engagement et du parcours syndical, de la qualité de vie et du bien-être au travail, du sport ou de l'égalité femmes-hommes, dans une trajectoire durable de gestion des ressources humaines. La négociation autour d'un nouvel accord-cadre ambitieux sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail a été ouvert avec l'ensemble des syndicats représentés au CST de la Région : les travaux aboutiront à un texte proposant des mesures concrètes et nouvelles en 2024.

Enfin, la collectivité a poursuivi en 2023 l'accompagnement d'un service public régional d'incubation, dans les locaux de Saint-Ouen-sur-Seine, qui a pour objectifs d'accompagner la création, la maturation et le développement de start-ups et projets franciliens porteurs d'innovations « à impact » s'inscrivant dans les priorités stratégiques régionales, dont la transition climatique, écologique, et énergétique, le handicap et l'autonomie, l'entrepreneuriat féminin et l'insertion professionnelle des jeunes. Les premiers projets ont été lancés début 2023, avec déjà une seconde promotion d'entrepreneurs et d'entrepreneuses accompagnés à partir de septembre 2023.

#### **6.4 100% des besoins de financement couverts par des emprunts verts et responsables**

Conformément aux engagements pris par la Présidente du conseil régional en juillet 2019 - et comme cela a été réaffirmé lors de la première COP régionale de septembre 2020, 100 % de nos emprunts sont désormais verts et responsables.

Dès lors, c'est aujourd'hui 91 % de l'encours de dette régional qui est labellisé "durable", ce qui en fait l'encours le plus vert et responsable des régions françaises.

La Région a procédé en janvier 2023 à une émission obligataire durable d'un montant de 600 M€, afin de financer son programme annuel d'investissements socialement responsables (ISR).

Les émissions obligataires de la Région se font dans le cadre d'un programme EMTN actualisé qui destine les fonds levés à des projets à impact environnemental et/ou social.

La transaction 2023 a attiré 94 investisseurs de 15 pays et souligne l'excellente qualité de la signature de la Région Île-de-France dont la solidité financière est reconnue, et qui bénéficie

aussi de son ancrage historique et régulier sur le marché des obligations durables renforcé par son cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables reconnu parmi les meilleures pratiques en Europe.

Précurseur en matière de stratégie financière verte et responsable depuis maintenant 10 ans, la Région reste attentive aux évolutions règlementaires du cadre européen afin de maintenir son leadership et son exemplarité dans le domaine. Ainsi, l'alignement de l'éligibilité de ses investissements sur la taxonomie européenne, en vue de se conformer au standard européen d'obligations vertes, qui détermine en particulier les activités « vertes » par le biais de critères techniques et de seuils (« Technical Screening Criteria »), constitue une nouvelle opportunité pour la Région de démontrer l'impact positif de ses actions en faveur d'un développement durable et responsable.

En publiant en mars 2021 son nouveau Cadre actualisé des émissions vertes, sociales et durables (le « framework »), la Région a souhaité entreprendre un exercice de transparence sur ses pratiques. Elle réaffirme non seulement son engagement envers les Green Bond Principles et les Social Bond Principles, mais elle s'attache également à aligner progressivement ses investissements par rapport aux évolutions règlementaires de la Taxonomie européenne, en vue de contribuer pleinement aux 6 objectifs environnementaux européens.

La Région se classe ainsi parmi les meilleurs émetteurs d'emprunts responsables sur le marché financier, tant dans la structuration remarquable de ses obligations durables que dans ses comptes-rendus d'allocation et d'impact sur les projets financés.

Les efforts constants et les innovations entrepris par la Région en matière de finance responsable ont été récompensés une nouvelle fois cette année, par le prix de la meilleure équipe de réflexion sur les obligations vertes (Best Green Bond Thought Leadership Team Global 2023) de la part de Capital Finance International (CFI). Ce prix, décerné cet été, met en lumière le travail réalisé par l'ensemble des équipes de la Direction des finances et du pôle Finances, avec le concours des directions opérationnelles, et met à l'honneur l'expertise forgée sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en progression continue depuis la première émission obligataire durable émise par la Région en 2012.

La réalisation d'un premier budget vert pour 2024 ainsi que l'étude d'impacts ex post de projets financés par emprunt vert et responsable mettront encore notre collectivité sur le devant de la scène des meilleures pratiques responsables.

Les services financiers de la Région ont également été salués cette année par le media Environmental Finance, qui a décerné à la Région le prix de la meilleure émission obligataire durable pour une collectivité locale ainsi que le prix de l'innovation dans l'utilisation des fonds de l'émission obligataire durable.

Le palmarès de la Région Île-de-France en matière de finance durable est l'un des plus prestigieux en Europe.

Enfin, en matière d'évaluation extra-financière (désormais appréciée par les agences de notation financière également), l'agence Moody's ESG Solutions (anciennement Vigeo-Eiris) maintient la Région Île-de-France dans le peloton de tête des meilleures collectivités locales européennes sur les aspects ESG de ses politiques et projets, ce qui conforte ses qualités intrinsèques d'émetteur vert et responsable.

A ce titre, la Région Île-de-France est lauréate du projet européen d'échanges de bonnes pratiques sur les financements verts GREENGOV, soutenu par le programme Interreg Europe et auquel sont également associées 8 territoires européens, dont les régions de coopération du Grand Stockholm et de l'Air métropolitaine de Lisbonne.